

PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE DE LA SEIGNEURIE-DES-MILLE-ÎLES

**CONSEIL DES COMMISSAIRES**

Séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles tenue le mardi 27 août 2013 à 19 h 30, à la salle Jacques-St-André du Centre multiservice de Sainte-Thérèse, 125, rue Beauchamp, Sainte-Thérèse.

**PRÉSENCES**

Étaient présents : Mmes Josée Bastien, Johanne Beaulieu, Sandra East, Paule Fortier, Estelle Labelle, Lise Landry, Danielle Laramée, Karine Lefrançois, Guylaine Richer, Johanne Roy, MM. Michel Arcand, Pierre Bertrand, Denis Claude Blais, Normand Chalifoux, Jean Deschênes, Benoît Gagnon, Claude Girard, Gilbert Guérette, Louis Kemp, Daniel Legault, Michel Phaneuf, Stéphane Racine, tous commissaires, ainsi que Mmes Corinne Payne et Elisa Rietzschel, commissaires-parents.

Aussi présents : MM. Jean-François Lachance, dir. gén., Jonathan Desjardins Mallette, secr. gén. et dir. serv. aff. corp. et comm., Mme Nathalie Joannette, dir. gén. adj., MM. Georges Brissette, dir. gén. adj., Richard Chaurest, dir. gén. adj., Dominique Robert, dir. gén. adj., Mme Line Desgroseilliers, dir. serv. tech. Info., M. Denis Riopel, dir. serv. ress. mat., Mme Anik Gagnon, dir. adj. serv. aff. corp. et comm..

Mmes Nadine Blais, Lucie Ouellette, M. Richard Tremblay ont prévenu de leur absence.

**OUVERTURE**

Les commissaires présents forment quorum sous la présidence de Mme Paule Fortier, présidente.

Il est 19 h 30.

**PROCÈS-VERBAL**

Résolution n° CC-130827-3951

Il est proposé par Mme Johanne Beaulieu

*D'ADOPTER* tel quel le procès-verbal de la séance ordinaire du 25 juin 2013.

**Adopté**

**QUESTIONS DU PUBLIC**

Mme Sylvie Robberts, présidente du comité de parents de la CSSMI, offre ses vœux de la rentrée au conseil des commissaires.

M. Michel Marcotte, représentant de la compagnie Juteau Ruel, interpelle le conseil des commissaires en lien avec le point 8 de l'ordre du jour : Adjudication de contrat de fourniture de photocopieurs multifonctions.

Il est 20 h 15

## **ORDRE DU JOUR**

Résolution n° CC-130827-3952

Il est proposé par M. Denis Claude Blais

*D'ADOPTER* le projet d'ordre du jour tel que modifié, lequel comprend les sujets suivants en plus des points statutaires :

- 2.2. Suivi;
5. Rapport sur les adjudications de contrat durant la période estivale;
6. Création d'un répertoire de services professionnels en architecture, en génie mécanique et électricité, en génie structure et civil, ainsi qu'en génie géotechnique 2013-2016;
7. Nominations de professionnels pour les nouvelles écoles primaires de Saint-Joseph-du-Lac et Mirabel;
8. Adjudication de contrat de fourniture de photocopieurs multifonctions;
9. Avis et recommandations du protecteur de l'élève; (*huis clos*)
10. Recommandations du comité d'étude des demandes de révision; (*huis clos*)

*DE PERMETTRE* à la présidente d'intervertir l'ordre des sujets, selon son bon jugement.

### **Adopté**

## **RAPPORT SUR LES ADJUDICATIONS DE CONTRATS DURANT LA PÉRIODE ESTIVALE**

Résolution n° CC-130827-3953

*ATTENDU* la résolution n°CC-130625-3942 concernant l'adjudication de contrats durant la période estivale;

*ATTENDU* le mandat donné le 26 juin 2013 à la Commission scolaire de Laval de procéder à un appel d'offres public regroupé dans le cadre du Comité d'achats regroupés Laval Laurentides Lanaudière (CARLLL) pour l'achat de papier d'impression;

*ATTENDU* que la durée du contrat sera d'un (1) an avec possibilité de renouvellement pour une (1) année additionnelle;

*ATTENDU* la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

*ATTENDU* la Politique d'approvisionnement de biens et de services (RM-01);

Il est proposé par Mme Karine Lefrançois

*D'ENTÉRINER*, le mandat d'achat à la Commission scolaire de Laval signé par M. Jean-François Lachance le 26 juin 2013 afin qu'elle procède à un appel d'offres regroupé en son nom, concernant l'acquisition de papier d'impression.

### **Adopté**

**CRÉATION D'UN RÉPERTOIRE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE, EN GÉNIE MÉCANIQUE ET ÉLECTRICITÉ, EN GÉNIE STRUCTURE ET CIVIL, AINSI QU'EN GÉNIE GÉOTECHNIQUE 2013-2016**

Résolution n° CC-130827-3954

*ATTENDU* la *Loi sur les contrats des organismes publics* et le *Règlement sur les contrats de services des organismes publics*;

*ATTENDU* la Politique d'approvisionnement de biens et de services (RM-01);

*ATTENDU* que la Commission scolaire doit octroyer de gré à gré des contrats de moins de 100 000 \$ pour des services professionnels fournis par des firmes d'architectes ou d'ingénieurs en utilisant un répertoire de prestataires de services préalablement qualifiés tel que prévu à la Politique d'approvisionnement de biens et de services (RM-01);

*ATTENDU* les principes retenus pour la création d'un répertoire des professionnels (résolution n° CC-130625-3943);

*ATTENDU* l'appel d'offres public de qualification de prestataires de services régionalisé pour la création d'un répertoire de services professionnels en architecture, en ingénierie spécialités mécanique et électrique, en ingénierie spécialités structure et civil, et en ingénierie spécialité géotechnique 2013-2016 dont l'ouverture des soumissions a eu lieu le 13 août 2013;

*ATTENDU* la formation du comité de sélection (résolution n° CC-130625-3944);

*ATTENDU* la recommandation du comité de sélection;

Il est proposé par Mme Josée Bastien

*DE CRÉER* le répertoire des services professionnels 2013-2016 composé des firmes suivantes :

- Architecture :

1. Atelier Bouré Therrien Architectes inc.;
2. Bergeron Bouthillier architectes;
3. Birtz Bastien Beaudoin Laforest architectes inc.;
4. Claude Hamelin Lalonde + DKA Architectes en consortium;
5. Emery Architecte inc.;
6. François Grenon Architecte inc.;
7. Jean Peters Architecte;
8. Jean-Marc Coursol architecte;
9. Laurence Hettel et Larry O'Shaughnessy architectes en consortium;
10. L'Écuyer Lefavre architectes s.e.n.c.;
11. TLA Architectes Associés;
12. Yelle Maillé Legault architectes en consortium;
13. Yves Woodrough Architectes inc.;

- Ingénieurs, spécialité géotechnique :

1. Qualilab inspection inc.;

- Ingénieurs, spécialités mécanique et électrique :

1. Beaudoin Hurens inc.;
2. Carbonic mécanique électricité s.e.n.c.;
3. Cima + s.e.n.c.;
4. Collard St-Pierre Experts-conseils inc.;
5. Ingémel experts-conseil inc.;
6. Martin Roy et Associés inc.;

7. Synthèse Consultants inc.;

- Ingénieurs, spécialités structure et civil :

1. Beaudoin Hurens inc.;
2. Cima + s.e.n.c.;
3. Ingemax inc.;
4. Les Consultants Bellefeuille, Samson inc.

### **Adopté**

#### **COMITÉ PLÉNIER**

Résolution n° CC-130827-3955

Il est proposé par Mme Johanne Beaulieu

*DE SIÉGER* en comité plénier pour le point 7 de l'ordre du jour, soit Nominations de professionnels pour les nouvelles écoles primaires de Saint-Joseph-du-Lac et Mirabel.

### **Adopté**

Il est 20 h 30

#### **SÉANCE PUBLIQUE**

Résolution n° CC-130827-3956

Il est proposé par Mme Johanne Beaulieu

*DE SIÉGER* en séance publique.

### **Adopté**

Il est 21 h 30.

#### **NOMINATION DE PROFESSIONNELS POUR LA NOUVELLE ÉCOLE PRIMAIRE DE SAINT-JOSEPH-DU-LAC**

Résolution n° CC-130827-3957

*ATTENDU* l'autorisation de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport du 6 mai 2013 de réaliser le projet de construction d'une école primaire à Saint-Joseph-du-Lac;

*ATTENDU* les besoins en places-élèves à la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles (CSSMI);

*ATTENDU* le site préliminaire proposé par la Ville de Saint-Joseph-du-Lac;

*ATTENDU* que l'existence de plans et devis éprouvés pour des écoles primaires similaires;

*ATTENDU* l'économie monétaire importante associée à un rachat de plans et de devis;

*ATTENDU* qu'un rachat de plans et devis réduit de manière importante les délais associés à la réalisation des plans et devis définitifs;

*ATTENDU* que la sélection des firmes d'architecture, d'ingénierie mécanique et électricité ainsi que d'ingénierie en structure et en génie civil de l'école primaire de Sainte-Marthe-sur-le-Lac a été faite à la suite d'appels d'offres publics (#190AO-953; #190AO-954; #190AO-955);

*ATTENDU* les articles 13, al.1 (4) et 2 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP) permettant à un organisme public de conclure un contrat de gré à gré pour une dépense égale ou supérieure au seuil d'appel d'offres publics;

*ATTENDU* qu'un appel d'offres public ne servirait pas l'intérêt public;

*ATTENDU* qu'un contrat conclu en vertu de l'article 13, al.1 (4) de la LCOP doit être autorisé par le dirigeant de l'organisme public;

*ATTENDU* que le dirigeant de l'organisme doit informer le Conseil du trésor de cette autorisation;

*ATTENDU* la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par M. Denis Claude Blais

*DE RÉUTILISER* les plans et devis de l'école de Sainte-Marthe-sur-le-Lac;

*DE DEMANDER* à la Direction générale de s'assurer que les sommes ainsi économisées soient réinvesties dans l'école concernée;

*DE RETENIR*, en conséquence, les services professionnels de :

- La firme d'architecture Consortium Grenon Viau Bastien Architectes, pour la réutilisation de plans et devis existants et les services durant la construction;
- La firme d'ingénierie en mécanique et électricité Beaudoin Hurens inc., pour la réutilisation de plans et devis existants et les services durant la construction;
- La firme d'ingénierie en structure et génie civil Beaudoin Hurens inc., pour la réutilisation de plans et devis existants et les services durant la construction;

*D'AUTORISER* la présidente et le directeur général à signer les contrats à cet effet;

*D'INFORMER* le Conseil du trésor de l'autorisation donnée en vertu des présentes.

POUR (18) : Michel Arcand, Josée Bastien, Johanne Beaulieu, Pierre Bertrand, Denis Claude Blais, Normand Chalifoux, Jean Deschênes, Sandra East, Paule Fortier, Benoît Gagnon, Gilbert Guérette, Louis Kemp, Estelle Labelle, Lise Landry, Danielle Laramée, Karine Lefrançois, Michel Phaneuf et Guylaine Richer.

CONTRE : (3) : Claude Girard, Daniel Legault et Johanne Roy.

**Adopté**

**DISSIDENCE**

M. Daniel Legault demande d'inscrire sa dissidence sur la résolution n°CC-130827-3957.

M. Michel Arcand quitte son siège à 21 h 5.

## **NOMINATION DE PROFESSIONNELS POUR LA NOUVELLE ÉCOLE PRIMAIRE DE MIRABEL**

Résolution n° CC-130827-3958

*ATTENDU* l'autorisation de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport du 6 mai 2013 de réaliser le projet de construction d'une école primaire à Mirabel;

*ATTENDU* les besoins en places-élèves à la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles (CSSMI);

*ATTENDU* le site préliminaire proposé par la Ville de Mirabel;

*ATTENDU* que l'existence de plans et devis éprouvés pour des écoles primaires similaires;

*ATTENDU* l'économie monétaire importante associée à un rachat de plans et de devis;

*ATTENDU* qu'un rachat de plans et devis réduit de manière importante les délais associés à la réalisation des plans et devis définitifs;

*ATTENDU* que les sommes ainsi épargnées pourront servir notamment à améliorer la performance énergétique de l'école ou d'ajouter des locaux de services;

*ATTENDU* que la sélection des firmes d'architecture, d'ingénierie mécanique et électricité ainsi que d'ingénierie en structure et en génie civil de l'école primaire de Sainte-Marthe-sur-le-Lac a été faite à la suite d'appels d'offres publics (#190AO-953; #190AO-954; #190AO-955);

*ATTENDU* les articles 13, al.1 (4) et 2 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP) permettant à un organisme public de conclure un contrat de gré à gré pour une dépense égale ou supérieure au seuil d'appel d'offres public;

*ATTENDU* qu'un appel d'offres public ne servirait pas l'intérêt public;

*ATTENDU* qu'un contrat conclu en vertu de l'article 13, al.1 (4) de la LCOP doit être autorisé par le dirigeant de l'organisme public;

*ATTENDU* que le dirigeant de l'organisme doit informer le Conseil du trésor de cette autorisation;

*ATTENDU* la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Mme Johanne Beaulieu

*DE RÉUTILISER* les plans et devis de l'école de Sainte-Marthe-sur-le-Lac;

*DE DEMANDER* à la Direction générale de s'assurer que les sommes ainsi économisées soient réinvesties dans l'école concernée;

*DE RETENIR*, en conséquence, les services professionnels de :

- La firme d'architecture Consortium Grenon Viau Bastien Architectes, pour la réutilisation de plans et devis existants et les services durant la construction;
- La firme d'ingénierie en mécanique et électricité Beaudoin Hurens inc., pour la réutilisation de plans et devis existants et les services durant la construction;

- La firme d'ingénierie en structure et génie civil Beaudoin Hurens inc., pour la réutilisation de plans et devis existants et les services durant la construction;

*D'AUTORISER* la présidente et le directeur général à signer les contrats à cet effet;

*D'INFORMER* le Conseil du trésor de l'autorisation donnée en vertu des présentes.

POUR (17) : Josée Bastien, Johanne Beaulieu, Pierre Bertrand, Denis Claude Blais, Normand Chalifoux, Jean Deschênes, Sandra East, Paule Fortier, Benoît Gagnon, Gilbert Guérette, Louis Kemp, Estelle Labelle, Lise Landry, Danielle Laramée, Karine Lefrançois, Michel Phaneuf et Guylaine Richer.

CONTRE : (3) : Claude Girard, Daniel Legault et Johanne Roy.

**Adopté**

## **DISSIDENCE**

M. Daniel Legault demande d'inscrire sa dissidence sur la résolution n°CC-130827-3958.

**Adopté**

## **ADJUDICATION DE CONTRAT DE FOURNITURE DE PHOTOCOPIEURS MULTIFONCTIONS**

Résolution n° CC-130827-3959

*ATTENDU* la volonté de la Commission scolaire d'optimiser ses processus d'impression et les équipements du parc d'impression des établissements, du centre de reprographie du centre de formation professionnelle, l'Émergence et des services;

*ATTENDU* la collecte de besoins en photocopieurs multifonctions effectuée auprès des établissements, du centre de reprographie du centre de formation professionnelle, l'Émergence et des services;

*ATTENDU* qu'il a été convenu qu'il serait très avantageux de regrouper ces besoins en vue de constituer un appel d'offres public;

*ATTENDU* le respect de la Politique d'approvisionnement de biens et services (RM-01);

*ATTENDU* l'appel d'offres public #190AO1272 pour l'achat ou la location de photocopieurs multifonctions;

*ATTENDU* que la durée du contrat est de cinq (5) ans et que sa valeur estimée est de 2 000 000 \$;

*ATTENDU* qu'en vertu de l'article 33 du *Règlement sur les contrats d'approvisionnement des organismes publics*, l'autorisation du dirigeant de la Commission scolaire est requise pour l'octroi d'un contrat dont la durée prévue est supérieure à trois (3) ans;

*ATTENDU* le résultat de l'appel d'offres public;

*ATTENDU* la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par M. Normand Chalifoux

*D'ADJUGER* le contrat pour l'achat ou la location de photocopieurs multifonctions à Solutions informatiques INSO pour une somme estimée à 2 000 000 \$, toutes taxes incluses, à titre de plus bas soumissionnaire conforme;

*D'AUTORISER* la présidente et le directeur général à signer tout document devant donner effet aux présentes.

**Adopté**

### **SUSPENSION DES DÉLIBÉRATIONS**

Résolution n° CC-130827-3960

Il est proposé par Mme Paule Fortier

*DE SUSPENDRE* les délibérations pour quelques minutes.

**Adopté**

Il est 21 h 40.

Mme Lise Landry et MM. Benoît Gagnon, Daniel Legault et Michel Phaneuf quittent leur siège à 21 h 40.

### **REPRISE DES DÉLIBÉRATIONS**

Résolution n° CC-130827-3961

Il est proposé par Mme Johanne Beaulieu

*DE REPRENDRE* les délibérations.

**Adopté**

Il est 22 h.

### **HUIS CLOS**

### **AVIS ET RECOMMANDATIONS DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE ET RECOMMANDATIONS DU COMITÉ D'ÉTUDE DES DEMANDES DE RÉVISION**

Résolution n° CC-130827-3962

Il est proposé par Mme Sandra East

*DE SIÉGER* temporairement à huis clos.

**Adopté**

Il est 22 h 30.

M. Denis Claude Blais quitte son siège à 22 h 45

### **SÉANCE PUBLIQUE**

Résolution n° CC-130827-3963

Il est proposé par M. Jean Deschênes

*DE SIÉGER* en séance publique.

## **Adopté**

Il est 22 h 55.

### **AVIS ET RECOMMANDATIONS DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE**

Résolution n° CC-130827-3964

*ATTENDU* le *Règlement sur la procédure de traitement des plaintes* (SIP-25) de la Commission scolaire;

*ATTENDU* la plainte de madame (nom) adressée au protecteur de l'élève (plainte n° PÉ 12/13 - 003);

*ATTENDU* le respect de la procédure prévue audit Règlement;

*ATTENDU* l'avis du protecteur de l'élève;

Il est proposé par Mme Danielle Laramée

*DE RECEVOIR* l'avis et le rapport du protecteur de l'élève de la Commission scolaire concernant la prestation de service technique en éducation spécialisée à (nom), élève de l'école du Mai;

*DE PRENDRE ACTE* de l'ensemble des recommandations du protecteur de l'élève;

*DE DEMANDER* au directeur général d'assurer le suivi du rapport du protecteur de l'élève;

*DE VERSER* l'avis et le rapport du protecteur de l'élève au répertoire des présentes sous la cote 720.

## **Adopté**

### **AVIS ET RECOMMANDATIONS DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE**

Résolution n° CC-130827-3965

*ATTENDU* le *Règlement sur la procédure de traitement des plaintes* (SIP-25) de la Commission scolaire;

*ATTENDU* la plainte de monsieur (nom) adressée au protecteur de l'élève (plainte n° PÉ 12/13 - 004);

*ATTENDU* le respect de la procédure prévue audit Règlement;

*ATTENDU* l'avis du protecteur de l'élève;

Il est proposé par M. Claude Girard

*DE RECEVOIR* l'avis et le rapport du protecteur de l'élève de la Commission scolaire concernant la prestation de service technique en éducation spécialisée à (nom), élève de l'école du Mai;

*DE PRENDRE ACTE* de l'ensemble des recommandations du protecteur de l'élève;

*DE DEMANDER* au directeur général d'assurer le suivi du rapport du protecteur de l'élève;

*DE VERSER* l'avis et le rapport du protecteur de l'élève au répertoire des présentes sous la cote 721.

**Adopté**

**RECOMMANDATIONS DU COMITÉ D'ÉTUDE DES DEMANDES DE RÉVISION**

Résolution n° CC-130827-3966

*ATTENDU* le mandat confié par le conseil des commissaires au comité d'étude des demandes de révision (résolution. no CC-980923-65, amendée par CC-071113-2768);

*ATTENDU* la demande de révision présentée par les parents de (nom) concernant la recommandation de classement en classe de soutien personnel;

*ATTENDU* que les intéressés ont été invités à présenter leurs observations, plus spécifiquement les parents de l'élève, ainsi que les représentants de la CSSMI;

*ATTENDU* le cheminement de l'élève depuis l'année scolaire 2011-2012 en classe de troubles envahissant du développement;

*ATTENDU* qu'une classe de soutien personnel correspond aux besoins de l'élève;

*ATTENDU* la recommandation du comité d'étude des demandes de révision;

Il est proposé par m. Gilbert Guérette

*DE MAINTENIR* la décision de classement de (nom) en classe en soutien personnel pour l'année scolaire 2013-2014.

**Adopté**

**PROLONGATION DE LA SÉANCE**

Résolution n° CC-130827-3967

Il est proposé par Mme Johanne Beaulieu

*DE POURSUIVRE* la séance après 23 h.

**Adopté**

Il est 23 h.

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Résolution n° CC-130827-3968

Il est proposé par Mme Elisa Rietzschel

*DE LEVER* la séance.

Il est 23 h 5.

Paule Fortier, présidente

Jonathan Desjardins Mallette, secrétaire général